

GALA *Vision*

2021

EN COLLABORATION AVEC

REFLET
ÉCONOMIQUE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
MISE EN CANDIDATURE



Table des matières

Mission du Gala Vision	4
<i>Une année exceptionnelle</i>	4
Les avantages au dépôt de votre candidature	5
Dates importantes à retenir	6
Conditions d’admissibilité	6
Descriptions des catégories	7
1. Nouvelle entreprise (3 ans et moins)	7
2. OBNL et entreprise d’économie sociale.....	7
3. Commerce de détail– 15 employés et moins	7
4. Commerce de détail– 16 employés et plus	7
5. Industrie de la restauration	8
6. Entreprise de services - 15 employés et moins	8
7. Entreprise de services - 16 employés et plus.....	8
8. Ordre professionnel	8
9. Entreprise manufacturière -Développement de nouveaux marchés et exportations	9
10. Jeune Entrepreneur de l’année - Prix « Aile Jeunesse »	9
11. Femme d’affaires de l’année - Prix « Affaires au Féminin ».....	9
12. Entreprise manufacturière de l’année – Prix « Cellule industrielle »	10
Hors catégorie	10
13. Commerce coup de cœur de l’année : Prix « Achète chez-nous » *	10
14. Prix Gravel-Patenaude : personnalité d’affaires de l’année *	10
15. Hommage aux bâtisseurs*	11

Exigences du dossier de candidature	12
Critères d'évaluation	14
Confidentialité	14
Annexes	16
Résumé du formulaire de candidature	16
Section 1 - Informations générales	16
Section 2 - Questions à développement	16
Explications de la grille d'évaluation	18
Attestation de santé financière	20

Mission du Gala Vision

Le Gala Vision de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins permet de rendre hommage à ceux et celles qui, par leurs engagements et leurs actions, se sont démarqués au cours de la dernière année et figurent comme source d'inspiration pour la communauté moulinoise.

- Faire connaître à la population toute la détermination mise en œuvre par les gens d'affaires de notre région;
- Reconnaître l'impact positif des efforts de notre communauté d'affaires;
- Valoriser et développer le sentiment d'appartenance des acteurs économiques du milieu.

Une année exceptionnelle

Les derniers temps ont été certes marqués par la pandémie mondiale qui a eu des impacts majeurs dans plusieurs sphères. Les entrepreneur.es ont dû faire preuve de patience, d'adaptabilité, de résilience, et de créativité. Par le biais de cette édition, c'est ce que nous voulons mettre en lumière et célébrer avec fierté la capacité de rebondir des gens d'affaires de la région.

L'événement représente une occasion spéciale, riche en émotions, qui se déroule dans une ambiance festive et par conséquent, une soirée prestigieuse où se réunissent les membres de la CCIM pour souligner la prospérité de leur région.

Lors de la rédaction de ce document, en raison des mesures sanitaires en vigueur, nous ne pouvons affirmer hors de tout doute quel sera le format du Gala. (En présentiel ou formule hybride)

Les avantages au dépôt de votre candidature

Le Gala Vision souligne les efforts et la réussite des entreprises de la MRC Les Moulins.

Être **candidat au Gala Vision** c'est donc :

- S'exposer publiquement à la communauté d'affaires de la MRC Les Moulins;
- Présenter vos plus grandes réalisations, vos valeurs, votre équipe, vos compétences;
- Valoriser votre développement;
- Partager votre fierté et votre vision;
- Participer au développement économique de la région.

De plus, vous bénéficierez d'une **visibilité importante**, notamment :

- Lors de l'affichage et de la présentation de tous les finalistes, lors du cocktail des finalistes, prévu **le 14 octobre 2021**.
- Par l'entremise de photos et publications diverses (web, médias sociaux et journaux);
- Lors du Gala prévu **le 19 novembre 2021**, au Pavillon du Grand Coteau (Mascouche) :
 - Présentation des finalistes et dévoilement des gagnants;
 - Prise de photos en présence d'un partenaire (pour les gagnants seulement);
 - Diffusion médiatique variée (médias sociaux, infolettre, CCIM Info, La Revue, médias traditionnels et ccimoulins.com)

Dates importantes à retenir

Jeudi, le 3 juin : Ouverture de la période des candidatures

Vendredi, le 3 septembre : Fermeture de la période des candidatures

Jeudi, le 14 octobre : Annonce des finalistes lors du cocktail officiel avec conférence de presse

Vendredi, le 19 novembre : Gala

Conditions d'admissibilité

- L'entreprise doit avoir sa place d'affaires sur le territoire de la MRC les Moulins. Si tel n'est pas le cas, le candidat qui dépose sa candidature doit faire des affaires sur le territoire de la MRC Les Moulins et être membre de la CCIM
- Le dossier de candidature doit porter sur les stratégies et les réalisations effectuées entre le **1^{er} janvier 2020 et le 31 mai 2021**.
- L'entreprise ou l'organisme ayant remporté un prix dans une catégorie lors d'une édition du Gala Vision, ne peut se représenter à nouveau dans la même catégorie, et ce, pour l'année suivante.
- L'entreprise, l'organisme ou l'individu s'engage à être présent au **Gala Vision 2021**, le 19 novembre prochain (si elle figure parmi les finalistes).
- L'entreprise peut présenter sa candidature dans un **maximum de deux catégories**. Un dossier de candidature devra être fait pour **chacune** des deux catégories présentées et devra être bien spécifique. Les dossiers seront soumis au comité de sélection, lequel déterminera si les candidatures répondent aux critères.
- L'entreprise démontre sa bonne santé financière en faisant signer une attestation par son institution financière ou un auditeur externe.

Descriptions des catégories

1. Nouvelle entreprise (3 ans et moins)

Nouvelle entreprise, ayant entre 6 mois et 3 ans d'existence. L'entreprise a débuté ses opérations entre juin 2018 et janvier 2021. L'entreprise démontre des perspectives de développement à long terme.

La catégorie « nouvelle entreprise » fait référence à la qualité exceptionnelle des services et des produits offerts par une entreprise ayant entre 6 mois et 3 ans d'existence. Elle se démarque par son dynamisme, la performance de ses opérations sa croissance, sa créativité et son intégration dans le marché.

2. OBNL et entreprise d'économie sociale

Organisme à but non lucratif (OBNL) & entreprise d'économie sociale dont les coopératives, ayant des activités marchandes ou offrant des biens et services à la collectivité. Il répond à un besoin individuel ou collectif et respecte le processus de gestion démocratique.

La catégorie « OBNL & entreprise d'économie sociale » récompense un organisme ou une entreprise collective qui se distingue par ses activités et services, par son modèle de gestion, par l'originalité de ses méthodes de financement et par l'importance de son implication dans sa communauté.

3. Commerce de détail– 15 employés et moins

Commerce de détail et restaurants de 15 employés et moins, franchisé, privé ou faisant partie intégrante d'une bannière, dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail, généralement sans transformation, et/ou à fournir des services.

La catégorie « Commerce de détail – 15 employés et moins » fait référence à la qualité exceptionnelle de l'ensemble de la gestion de l'entreprise dans les secteurs de commerce de détail, et de la distribution. L'entreprise s'adapte à la concurrence, innove dans sa gamme de produits et/ou de services et répond aux besoins de sa clientèle.

4. Commerce de détail– 16 employés et plus

Commerce de détail de 16 employés et plus, franchisé, privé ou faisant partie intégrante d'une bannière, dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail, généralement sans transformation, et/ou à fournir des services.

La catégorie « Commerce de détail- 16 employés et plus » fait référence à la qualité exceptionnelle de la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise dans les secteurs de commerce de détail et de la distribution. L'entreprise s'adapte à la concurrence, innove dans sa gamme de produits et/ou de services et répond aux besoins de sa clientèle.

5. Industrie de la restauration

Restaurants franchisé, privé ou faisant partie intégrante d'une bannière, dont l'activité principale consiste à fournir des services tels ceux liés à la restauration.

La catégorie « Industrie de la restauration » fait référence à la qualité exceptionnelle de l'ensemble de la gestion de l'entreprise dans les secteurs de la restauration. L'entreprise s'adapte à la concurrence, innove dans sa gamme de produits et/ou de services et répond aux besoins de sa clientèle.

6. Entreprise de services – 15 employés et moins

Entreprise (petite et moyenne entreprise) de 15 employés et moins, dont l'activité principale est d'offrir des biens et services. Cette catégorie englobe également les travailleurs autonomes ainsi que les grossistes et les distributeurs.

La catégorie « Entreprise de services – 15 employés et moins » fait référence à la qualité des services et produits, à la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise, à l'efficacité des opérations et à ses perspectives de développement. L'entreprise se distingue par sa gestion des ressources humaines, ses projets en cours et la satisfaction de sa clientèle.

7. Entreprise de services – 16 employés et plus

Entreprise (petite et moyenne entreprise & grande entreprise) de 16 employés et plus, dont l'activité principale est d'offrir des biens et services. Cette catégorie englobe également les grossistes et les distributeurs.

La catégorie « Entreprise de services – 16 employés et plus » fait référence à la qualité des services et produits, à la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise, à l'efficacité des opérations et ses perspectives de développement.

8. Ordre professionnel

Entreprise dont les actionnaires sont assujettis à un ordre professionnel offrant des services reconnus par l'Office des professions du Québec (notaires, comptables, avocats, dentistes, etc.).

La catégorie « Ordre professionnel » fait référence à une entreprise offrant une qualité exceptionnelle de services à ses clients, proposant un développement d'importance et une implication tangible dans le milieu.

9. Entreprise manufacturière - Développement de nouveaux marchés et exportations

Manufacturier dont l'activité principale consiste à exploiter des ressources naturelles, à produire des biens manufacturés ou à transformer un produit (1^{re}, 2^e, 3^e transformation). L'entreprise œuvre dans le secteur industriel et/ou manufacturier. Cette catégorie englobe également les entreprises qui se distinguent par leur présence à l'extérieur du Canada, par l'exportation de leurs produits ou services et par leurs stratégies d'exportations.

La catégorie « Développement de nouveaux marchés et exportations » s'adresse aux entreprises de toute nature, s'étant illustrées au cours de l'année sur les marchés domestiques ou à l'exportation par une croissance durable du chiffre d'affaires et par des stratégies novatrices en matière de développement de marchés internationaux.

10. Jeune Entrepreneur de l'année - Prix « Aile Jeunesse »



Jeune entrepreneur âgé de 40 ans et moins, s'est démarqué par ses qualités entrepreneuriales, sa gestion saine et innovante, son engagement, son audace, son dynamisme et son dévouement.

Le prix « Aile Jeunesse » est attribué à un ou une jeune entrepreneur partenaire d'une entreprise dont le ou les propriétaires sont de jeunes entrepreneurs qui ont su se démarquer par leur créativité, leur leadership, leurs réalisations ainsi que leur contribution au développement de l'emploi.

11. Femme d'affaires de l'année - Prix « Affaires au Féminin »



Femme d'affaires, s'étant démarquée par ses qualités entrepreneuriales, sa gestion saine et innovante, son engagement, son audace, son dynamisme et son dévouement.

Le prix « Affaires au Féminin » est attribué à une femme en affaires partenaire d'une entreprise dont une ou des propriétaires sont aussi des femmes entrepreneures qui ont su se démarquer par leur créativité, leur leadership, leurs réalisations ainsi que leur contribution au développement de l'emploi.

12. Entreprise manufacturière de l'année – Prix « Cellule industrielle »



Manufacturier dont l'activité principale consiste à exploiter des ressources naturelles, à produire des biens manufacturés ou à transformer un produit (1^{re}, 2^e, 3^e transformation). L'entreprise œuvre dans le secteur industriel et/ou manufacturier. Cette catégorie englobe également les entreprises qui se distinguent par leur présence à l'extérieur du Canada, par l'exportation de leurs produits ou services et par leurs stratégies d'exportations.

La catégorie « Entreprise manufacturière de l'année » s'adresse aux entreprises qui se distinguent par la qualité de sa production, sa planification, ses investissements, la gestion de ses ressources humaines et tout autre élément ayant permis de consolider ou de développer une activité structurante sur le territoire de la MRC Les Moulins.

Hors catégorie

13. Commerce coup de cœur de l'année : Prix « Achète chez-nous » *

Les commerces et services de proximité sont des établissements de petite superficie situés au cœur de nos quartiers. Ils contribuent au développement et à l'attrait d'un quartier, plus précisément à sa qualité de vie, son dynamisme, à sa sécurité et au rapprochement des gens tout en consolidant leur sentiment d'appartenance à une communauté. Ces établissements offrent également plusieurs avantages à leur clientèle.

Le prix « Achète chez-nous » est attribué à un commerce qui a su se démarquer en s'adaptant à la concurrence, innover dans sa gamme de produits et/ou de services et répondre aux besoins de sa clientèle.

* VOTE DU PUBLIC : vote en ligne avant le Gala sur le site « Achète chez-nous », une initiative qui vise à favoriser l'achat local dans Terrebonne et Mascouche

14. Prix Gravel-Patenaude : personnalité d'affaires de l'année *

Le prix « Gravel-Patenaude » est attribué à un homme ou femme s'étant particulièrement démarqué au courant de la dernière année par ses compétences, sa gestion, sa créativité, son leadership et sa ténacité. Cette personne est engagée dans son milieu et participe activement à faire une différence dans sa région.

le prix « Personnalité d'affaires de l'année » est attribué à un homme ou une femme d'affaires dont l'entreprise a su se démarquer par ses réalisations. Cette personne contribue au développement de l'emploi et s'implique dans sa communauté.

* VOTE DU PUBLIC : vote en ligne avant le Gala et lors de la soirée du Gala pour LA personnalité d'affaires de l'année. Le prix Gravel-Patenaude fait référence aux deux fondateurs des chambres de commerce de Mascouche (M. Bernard Patenaude – 1976) et Terrebonne (M. Léopold Gravel – 1935).

15. Hommage aux bâtisseurs*

Hommage remis à un entrepreneur aguerri qui a laissé sa marque sur le plan des affaires et a été créateur d'emplois dans la MRC Les Moulins. Il doit aussi démontrer un engagement dans le milieu ou dans l'industrie et s'être impliqué d'une façon ou d'une autre dans la région de la MRC Les Moulins. Le récipiendaire est intronisé au *Mur des bâtisseurs* trônant dans les locaux d'*InnoHub La Centrale*.

*Ce prix est décerné par La Revue et la MRC Les Moulins.

Exigences du dossier de candidature

Pour être valide, votre dossier doit être complet. Vous devez tout d'abord compléter le **formulaire de mise en candidature** en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire de candidature Gala Vision 2021](#) **au plus tard le 3 septembre 2021**. (Veuillez noter que vous aurez à entrer une adresse Gmail pour accéder au formulaire.)

Par la suite, veuillez svp compléter votre dossier de candidature en nous acheminant en annexe les éléments suivants :

- **Attestation de santé financière** signée par un comptable, un banquier ou un directeur de comptes qui ne travaille pas au sein de votre entreprise. (Tout prêt, subvention ou aide attribuée depuis les débuts de la pandémie n'interfère aucunement avec la notion de santé financière.) Le modèle est disponible à la fin de ce document.
Pour télécharger votre copie: [Attestation de santé financière-2021](#)
- **Éléments du portfolio** (pour un boni d'un maximum de 5 %)
Facultatif : un maximum de deux (2) documents pertinents (curriculum vitae, article de presse, lettre de remerciement, lettre de félicitations d'un client ou d'un fournisseur, etc.) comprenant un maximum de deux pages chacun qui appuiera la candidature de votre entreprise.
- **Votre logo** en format (300 dpi) en format eps, ai ou psd;
- **6 à 10 photos (JPG) de bonne qualité** où l'on voit votre entreprise ainsi que de votre environnement de travail. Par exemple, des photos de votre équipe, de la bâtisse, de vos produits, de vos réalisations, de vos bureaux, etc.;
- Une **brève description de votre entreprise** (maximum 30 mots) qui sera lue le soir du Gala. Votre texte doit absolument inclure : le nom de votre entreprise, sa mission, ses valeurs, l'année de sa création, ses produits ou services offerts ainsi que les éléments qui vous démarquent.

Veillez svp faire parvenir vos annexes par [WeTransfer](#) en utilisant l'adresse courriel galavision@ccimoulins.com.

Le tout doit être reçu **avant le 3 septembre 2021** afin d'être valide.

Votre dossier sera ensuite remis au comité de sélection.

Critères d'évaluation

Tous les dossiers présentés seront évalués selon des critères spécifiques. Les membres du comité d'accueil des candidatures ainsi que le jury prendront en considération plusieurs éléments dont le secteur d'activité et la grosseur de l'entreprise afin de s'assurer une équité entre les différents types de travailleurs/entrepreneurs. Leur évaluation se fera à l'aide d'une grille préétablie.

La CCIM se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans une catégorie en particulier, si les candidatures soumises ne respectent pas les critères établis et se réserve également le droit de demander plus d'informations pour valider les candidatures et ainsi faciliter le processus de sélection.

Le comité d'accueil des candidatures a pour mandat de présélectionner les candidatures retenues, ce jusqu'à la fin de la période, soit **le 3 septembre 2021**. Ce comité a également le devoir de prendre en considération toutes les candidatures spontanées.

Une fois l'étape complétée, un second groupe constituera un jury indépendant qui verra à sélectionner un maximum de six finalistes en nomination dans chacune des catégories et déterminer les gagnants qui seront, quant à eux, annoncés lors du Gala Vision le 19 novembre 2021.

Confidentialité

Seuls les membres du comité d'accueil des candidatures et les membres du jury ont accès aux dossiers de candidature. Les dossiers seront détruits à la suite de l'événement ou encore, ils seront retournés si les candidats en font la demande.

Les personnes ayant contribué à la mise en candidature et aux choix des gagnants doivent elles aussi signer une déclaration de confidentialité des dossiers et des informations analysés, ainsi qu'un engagement d'impartialité.

Annexes

Résumé du formulaire de candidature

Vous trouverez dans cette section, un résumé de ce qui vous sera demandé, ainsi que le pointage accordé par le jury pour chaque élément de réponse.

Section 1 - Informations générales

1. Catégorie pour laquelle vous déposez votre candidature
2. Secteur d'activité de l'entreprise
3. Nombre d'employés
4. Année de fondation de l'entreprise et NEQ

Section 2 – Questions à développement

1. Présentez brièvement votre entreprise : mission, historique, secteur d'activité, fonctionnement, produits et services, etc. (Maximum 300 mots - 5 %)
2. Décrivez le marché dans lequel vous évoluez et présentez les champs d'expertise qui vous positionnent favorablement face à vos concurrents (positionnement, créativité, élément distinctif) (maximum 300 mots - 15 %)
3. Quelles sont les principales réalisations qui ont permis à votre entreprise de se démarquer au cours de la dernière année? (Maximum 250 mots par item - 50 %)
 - a. En termes de maintien et/ou de création d'emplois;
 - b. En termes d'innovation, de développement de nouveaux produits et/ou de services, d'investissements et de différenciation avec la concurrence du même secteur;
 - c. En termes de croissance des ventes, de hausse de la clientèle et/ou d'exportations.

- d. En termes d'adaptations effectuées par votre entreprise depuis le début de la pandémie ayant eu des retombées positives.
 - e. Autres informations liées à vos réalisations.
4. Démontrez comment votre entreprise a su encourager ou promouvoir l'achat local au cours de la dernière année. (Maximum 300 mots - 10 %)
 5. Où voyez-vous votre entreprise dans un horizon de trois à cinq ans? (Maximum 300 mots - 10 %)
 6. Quelles ont été les implications sociales de l'entreprise et/ou des dirigeants de l'entreprise au cours des dernières années et avez-vous été récipiendaires d'un prix, d'une récompense ou d'une mention au cours de la dernière année? (Maximum 300 mots - 5%)
 7. Élément de fierté : En une phrase, dites-nous pourquoi l'année 2020-2021 de votre entreprise mérite-t-elle d'être soulignée. (Maximum 40 mots - 5 %)

Explications de la grille d'évaluation

Afin de vous aider à compléter votre formulaire, voici une grille détaillée des critères qui vous donnera quelques pistes de réflexion.

<p>1. Présentation de l'entreprise</p> <p>Le candidat dresse l'historique de son entreprise de façon concise, claire et chronologique. Le candidat décrit de façon spécifique la clientèle cible et les produits et services qu'il offre.</p>	/ 5
<p>2. Description du marché et identification du positionnement de l'entreprise à l'intérieur de celui-ci.</p> <p>Le candidat décrit les éléments suivants: analyse du potentiel de marché, la description du caractère distinctif des produits ou des services offerts par l'entreprise (par exemple valeur ajoutée du produit/service, caractéristiques spécifiques du produit/service, qualité, rapport qualité-prix, développement d'un marché de niche, qualité du service à la clientèle et du service après-vente, etc.); adéquation avec les besoins de la clientèle; caractère innovant du produit/service; positionnement de marché face à la concurrence; potentiel de croissance du marché. Le candidat décrit les nouveaux marchés régional, provincial, national ou international durant les deux dernières années. Il identifie le pourcentage des ventes pour chaque marché.</p>	/15
<p>3. Principales réalisations de l'entreprise ou du candidat depuis le début de la pandémie</p> <p>a) En termes de maintien et/ou création d'emplois Stratégie(s) ou avantage(s) mis en place pour assurer le recrutement et la rétention des RH.</p> <p>b) En termes d'innovation, développement de nouveaux produits et/ou services, investissements et différenciation avec la concurrence du même secteur Le candidat démontre une capacité à gérer les risques et persévère malgré les embûches. Augmentation de l'inventaire, ouverture de nouveaux bureaux ou de nouvelles succursales. Actions visant le développement de l'entreprise, par exemple projets d'investissements, R&D, innovation et productivité, développement ou amélioration de produit, introduction de nouveaux produits, développement de nouveaux procédés, innovations de commercialisation ou innovations organisationnelles (de gestion), nouvelles stratégies marketing, etc.</p> <p>c) En termes de croissance des ventes, hausse de la clientèle et ou d'exportation Le candidat indique s'il y a eu augmentation du chiffre d'affaires et une expansion. Il mentionne des indices de croissance (financiers) et rayonnement des ventes. Le candidat démontre qu'il a augmenté son rayonnement et développé sa clientèle cible et ses activités.</p>	/ 50

<p>d) En termes d'adaptations effectuées par votre entreprise depuis le début de la pandémie ayant eu des retombées positives.</p> <p>Le candidat démontre les adaptations qu'il a effectué afin de développer ou maintenir une offre de service et l'aspect positif généré. (Ex : rétention du personnel, fidélisation des clients, opportunités d'affaires, flexibilité, diversification des secteurs d'activités)</p> <p>e) Autres information pertinentes liées à ses réalisations</p>	
<p>4. Initiatives favorables à l'achat local</p> <p>L'entreprise démontre comment elle a su encourager ou faire la promotion de l'achat local (soutien les entreprises de la région en consommant des produits et services de la MRC Les Moulins ou encourage son personnel à le faire.) autant dans ses actions concrètes que dans les valeurs véhiculées.</p>	/ 10
<p>5. Projets de croissance dans un horizon de trois à cinq ans</p> <p>L'entreprise possède des perspectives de développement; elle souhaite augmenter son rayonnement, développer sa clientèle cible, ses activités, etc. Elle entreprend des actions en ce sens. Elle démontre une vision à long terme de l'évolution de sa profession et de son développement professionnel. Démontre une capacité à s'adapter aux changements de son environnement.</p>	/ 10
<p>6. Implications sociales</p> <p>Le candidat détaille ses implications sociales. Il mentionne qu'il a été récipiendaire d'un prix, d'une récompense ou d'une mention spéciale au cours de la dernière année.</p>	/ 5
<p>7. Éléments de fierté</p> <p>Le candidat explique précisément ce qui le distingue et ses accomplissements pour l'année 2020-2021. Il mentionne clairement pourquoi l'entreprise mérite d'être soulignée.</p>	/ 5

À retenir :

- **L'attestation de santé financière** est une condition d'admissibilité.
- Vous pouvez obtenir un **BONI jusqu'à 5 %** en fournissant des **éléments du portfolio**
- La pondération de la question 4 est laissée à la discrétion du jury, en tenant compte de l'ensemble des réponses.

Attestation de santé financière

_____, le _____
(Lieu) **(Date)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un dépôt de candidature pour le Gala Vision 2021, nous désirons vous confirmer la bonne santé financière de

(NOM DE L'ENTREPRISE OU DU CLIENT)

Le respect de notre engagement de confidentialité nous empêche toutefois de vous donner des informations précises sur son dossier financier. Cependant, si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires pour compléter sa candidature, nous accepterons avec plaisir de vous les fournir, avec l'approbation de notre client.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Signature¹ : _____

Titre et nom de l'institution du signataire :

¹Ce formulaire doit être signé par un comptable, un banquier ou un directeur de comptes qui ne travaille pas au sein de votre entreprise.